

Le jeudi 28 mars 2019 à 19h30, les membres du Conseil municipal de Mesnils-sur-Iton dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Damville, sous la Présidence de Madame Colette BONNARD, Maire.

**PRESENTS** : Mme et M. C. BONNARD, G. DERYCKE, X. LEBON, P. MARTIN, M-C. RIDARD, B. PRIMOIS, T. ROMERO, P. CHASLES, C. HEBERT, I. DUFLOS, E. GALICHON, A. BRILLANCEAU, P. DOISTAU, V. GRENIER, V. DROUET, E. BREYTON, E. LACROIX, J-P. LAINÉ, R. FOVART, J-L. GIFFARD, M. ROUARD, R. LE MOUELLIC, V. LORIDAN, V. FOURMOND LECOQ, S. BOLUFER-PUSEY, M. CHAUVIERE, J. DIROU, J. DETHEVE, D. NEVEU, J-P. LEVÉE, C. BARRANDON, M. LE BON, P. BOUFFARD, F. RICHARD, L. DESHAYES, R. ROULLEAU, C. DESNOS, C. COURTEL, S. LACHOT, M. GATIEN, S. LEBAS, C. MALFILATRE, B. TOUSSAINT, A. DELAVAL, R. MAUPETIT, E. PERROT, S. LEBOULAIR, G. GARNIER, A. MOREL, M. VERRIER, A. CALVET, J. ESPRIT, J-P. GODEST, C. DORGE, L. HAPPE, M-T. LENORMAND, J. MESNEL, J. HÉLARY, P. PELERIN, G. GABET, N. DUFLOT, C. ELISABETH, P. BENETEAU, J. HILD, J-C. SABLIERE,

**ABSENTS** : G. DESILE, S. BOREL, J-M. BOSSUYT, L. ELY, C. GERMAIN, F. DEVITERNE, N. TANGUY, L. ACOUNÈS, E. BONTE, D. HYVARD, F. NICOLAS, P. CAPPELLE, C. BREUIL, H. PINEL, H. MONGREVILLE, A. MARE, H. RUEL, M-P. BREVART, M-C. TROULLE, V. BARBAY, S. BOUILLON, L. VANDEWALLE, F. LECHOPIER, B. FAVRIL, V. JARDIN, J. DUHAMEL, G. CHASSY

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** : T. BRIEND à C. BONNARD, B. DUCLOS à M. CHAUVIERE, V. FOUCHER à C. HEBERT, O. DUHAMEL à C. BARRANDON, S. HUET à A. MOREL, E. LAINÉ à P. MARTIN, M. BRETONNET à E. GALICHON, G. LEFEBVRE à A. DELAVAL, M. VEYRES à C. MALFILATRE, P. VACHARD à R. MAUPETIT, S. GOUIN à V. LORIDAN, A. LAMBERT à J. ESPRIT, A. KUHN à M. VERRIER, A. LECAMUS à JP GODEST, N. MARTIN à S. LEBOULAIR, T. MEILLAT à P. CHASLES, S. QUATECOUS à C. DORGE, D. MARITON à P. PELERIN, A-M. BEN-RAHAL à V. DROUET

**Elus : 111      Présents : 65    Absents : 27    Absents ayant donné pouvoir : 19**

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gérard GABET

- Madame le Maire informe de la démission de Monsieur Julien BRETEL par courrier du 19 mars 2019.

### **1- Approbation du procès-verbal du 28 février /2019-059**

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait pas l'objet de remarques.  
Il est adopté à l'unanimité.

**2- Commune de Mesnils-sur-Iton : Présentation et vote du compte administratif 2018 /2019-060**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SABLIERE, le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Jean-Pascal LEVEE, Maire au 31/12/2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	- 168 435,53			3 258 579,13	- 168 435,53	3 258 579,13
Opérations de l'exercice	- 1 607 191,53	1 376 644,63	- 3 059 478,80	3 441 417,52	- 4 666 670,33	4 818 062,15
<b>TOTAUX</b>	<b>- 1 775 627,06</b>	<b>1 376 644,63</b>	<b>- 3 059 478,80</b>	<b>6 699 996,65</b>	<b>- 4 835 105,86</b>	<b>8 076 641,28</b>
Résultats de clôture	- 398 982,43			<b>3 640 517,85</b>		3 241 535,42
Restes à réaliser	- 1 521 165,56	1 092 600,40			- 1 521 165,56	1 092 600,40
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>- 1 920 147,99</b>	<b>1 092 600,40</b>	<b>-</b>	<b>3 640 517,85</b>	<b>- 1 521 165,56</b>	<b>4 334 135,82</b>
<b>TOTAUX DÉFINITIFS</b>	<b>- 827 547,59</b>			<b>3 640 517,85</b>		<b>2 812 970,26</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Hors de la présence de Monsieur Jean-Pascal LEVEE, Maire au 31/12/2018, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

**3- Commune de Mesnils-sur-Iton : Compte de gestion 2018 /2019-061**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le Trésorier de l'Iton à Breteuil sur Iton et considérant la conformité de ce compte aux écritures de notre comptabilité administrative ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2018.

**4- Commune de BUIS-SUR-DAMVILLE : Présentation et vote du compte administratif 2018 /2019-062**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SABLIERE, le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Régis ROULLEAU, Maire au 31/12/2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	- 37 287,25			422 346,46	- 37 287,25	422 346,46
Opérations de l'exercice	- 184 869,98	78 603,16	- 407 874,32	566 142,26	- 592 744,30	644 745,42
<b>TOTAUX</b>	<b>- 222 157,23</b>	<b>78 603,16</b>	<b>- 407 874,32</b>	<b>988 488,72</b>	<b>- 630 031,55</b>	<b>1 067 091,88</b>
Résultats de clôture	- 143 554,07			<b>580 614,40</b>		437 060,33
Restes à réaliser	- 78 175,00	80 999,00			- 78 175,00	80 999,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>- 221 729,07</b>	<b>80 999,00</b>	<b>-</b>	<b>580 614,40</b>	<b>- 78 175,00</b>	<b>518 059,33</b>
<b>TOTAUX DÉFINITIFS</b>	<b>- 140 730,07</b>			<b>580 614,40</b>		<b>439 884,33</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Hors de la présence de Monsieur Régis ROULLEAU, Maire au 31/12/2018, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

**5- Commune de BUIS-SUR-DAMVILLE : Compte de gestion 2018/2019-063**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le Trésorier de l'Iton à Breteuil sur Iton et considérant la conformité de ce compte aux écritures de notre comptabilité administrative ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2018.

**6- Commune de GRANDVILLIERS : Présentation et vote du compte administratif 2018 / 2019-064**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SABLIERE, le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Joseph MESNEL, Maire au 31/12/2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		116 683,68		115 270,92	-	231 954,60
Opérations de l'exercice	- 59 070,90	30 242,96	- 191 263,67	193 881,95	- 250 334,57	224 124,91
<b>TOTAUX</b>	<b>- 59 070,90</b>	<b>146 926,64</b>	<b>- 191 263,67</b>	<b>309 152,87</b>	<b>- 250 334,57</b>	<b>456 079,51</b>
Résultats de clôture	87 855,74			<b>117 889,20</b>		205 744,94
Restes à réaliser	- 8 000,00				- 8 000,00	-
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>79 855,74</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>117 889,20</b>	<b>- 8 000,00</b>	<b>205 744,94</b>
<b>TOTAUX DÉFINITIFS</b>	<b>79 855,74</b>			117 889,20		<b>197 744,94</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Hors de la présence de Monsieur Joseph MESNEL, Maire au 31/12/2018, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

**7- Commune de GRANDVILLIERS : Compte de gestion 2018 /2019-065**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le Trésorier de l'Iton à Breteuil sur Iton et considérant la conformité de ce compte aux écritures de notre comptabilité administrative ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2018.

**8- Commune de ROMAN : Présentation et vote du compte administratif 2018 / 2019-066**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SABLIERE, le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Christian DORGE, Maire au 31/12/2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	- 58 002,39			186 468,76	- 58 002,39	186 468,76
Opérations de l'exercice	- 13 617,72	47 942,79	- 123 782,78	148 526,96	- 137 400,50	196 469,75
<b>TOTAUX</b>	<b>- 71 620,11</b>	<b>47 942,79</b>	<b>- 123 782,78</b>	<b>334 995,72</b>	<b>- 195 402,89</b>	<b>382 938,51</b>
Résultats de clôture	- 23 677,32			<b>211 212,94</b>		187 535,62
Restes à réaliser	-				-	-
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>- 23 677,32</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>211 212,94</b>	<b>-</b>	<b>187 535,62</b>
<b>TOTAUX DÉFINITIFS</b>	<b>- 23 677,32</b>			<b>211 212,94</b>		<b>187 535,62</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Hors de la présence de Monsieur Christian DORGE, Maire au 31/12/2018, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

**9- Commune de ROMAN : Compte de gestion 2018 /2019-067**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le Trésorier de l'Iton à Breteuil sur Iton et considérant la conformité de ce compte aux écritures de notre comptabilité administrative ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2018.

**10- SISDS SYNDICAT SCOLAIRE DAMVILLE SUD : Présentation et vote du compte administratif 2018 / 2019-068**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SABLIERE, le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Jean-Pierre LAINE, Président au 31/12/2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	- 2 388,99			285 388,07	- 2 388,99	285 388,07
Opérations de l'exercice	- 8 657,80	5 897,99	- 296 307,00	342 589,12	- 304 964,80	348 487,11
<b>TOTAUX</b>	<b>- 11 046,79</b>	<b>5 897,99</b>	<b>- 296 307,00</b>	<b>627 977,19</b>	<b>- 307 353,79</b>	<b>633 875,18</b>
Résultats de clôture	- 5 148,80			<b>331 670,19</b>		326 521,39
Restes à réaliser					-	-
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>- 5 148,80</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>331 670,19</b>	<b>-</b>	<b>326 521,39</b>
<b>TOTAUX DÉFINITIFS</b>	<b>- 5 148,80</b>			<b>331 670,19</b>		<b>326 521,39</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Hors de la présence de Monsieur Jean-Pierre LAINE, Président au 31/12/2018, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

**11- SISDS SYNDICAT SCOLAIRE DAMVILLE SUD : Compte de gestion 2018/2019-069**

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le Trésorier de l'Iton à Breteuil sur Iton et considérant la conformité de ce compte aux écritures de notre comptabilité administrative ;

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2018.

**12- Reprise des résultats et affectation au budget principal de Mesnils-sur-Iton.**  
**/2019-070**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-33 portant création d'une commune nouvelle « Mesnils sur Iton » ;

VU les opérations de liquidation exécutées par le comptable public ;

**CONSIDERANT** les votes des comptes administratifs des communes de Mesnils-sur-Iton, Buis-sur-Damville, Grandvilliers, Roman, le Syndicat Scolaire Damville Sud et l'arrêté des comptes correspondants ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

**DECIDE** l'affectation en recette de fonctionnement du Budget principal 2019 (article 002) de l'excédent de fonctionnement de 4 001 275,93 €.

**DECIDE** l'affectation en dépense d'investissement du Budget principal 2019 (article 001) du déficit d'investissement de 446 887,49 €.

**DECIDE** l'affectation en recette d'investissement du budget principal, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 880 628,65 €.

**AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**13- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales/2019-071**

Vu les délibérations de création de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton précisant qu'une délibération ultérieure, devant intervenir avant octobre 2019, précisera les taux de fiscalités.

Considérant, par ces mêmes délibérations, que chaque commune historique devient commune déléguée,

Considérant que la commune nouvelle vote en lieu et place les taux des communes préexistantes applicables sur leur territoire.

Les rôles sont émis au nom de chacune des communes concernées par la fusion.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité (Pour : 76 ; contre 8) de voter les taux suivants :

- D'augmenter de 1 % les taux de chaque taxe (arrondi à l'inférieur) ;
- D'adopter les taux des impôts directs locaux suivants :

Communes déléguées	Taux Taxe d'habitation		Taux Foncier bâti		Taux Foncier non bâti	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
MESNILS-SUR-ITON	12,13	12,25	9,09	9,18	25,28	25,53

BUIS-SUR-DAMVILLE	10,91	11,01	9,15	9,24	22,40	22,62
GRANDVILLIERS	10,54	10,64	10,91	11,01	24,81	25,05
ROMAN	9,66	9,75	10,78	10,88	25,41	25,66

#### **14- Vote du Budget Primitif 2019 / 2019-072**

Le Conseil Municipal,

- Vu l'avis favorable de la commission des Finances ;
- Vu la présentation des prévisions,

Après examen, le budget primitif 2019 est voté à l'unanimité, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	5 538 838,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	8 321 479,93 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	7 525 822,05 €

Équilibrées par la même somme en recettes d'investissement.

#### **15- Demandes de subventions sur les travaux programmés et acquisitions 2019-2020/2019-073**

<b>OPERATIONS ET ACQUISITION</b>	<b>Montant TTC</b>
Informatisation Ecole de Buis (2019)	9 600,00
Restauration extérieure (tranche 1- 2019) et intérieure (tranche 2-2020) église Boissy	116 906,00
Poses des fenêtres au préau école de Damville (programmation 2020)	6 500,00
Travaux d'aménagement du parking de la caserne des pompiers et la mise en place d'une clôture et d'un portail	12 500,00

- **Approuve** les travaux projetés pour 2019 ;
- **décide** de solliciter le Conseil départemental, les services de l'Etat et la Région pour l'attribution de subventions au taux maximal selon les dispositifs concernés par chaque opération inscrite au budget primitif 2019.

#### **16- Travaux INSE27 : Buis sur Damville- rue des hirondelles /2019-074**

Ces travaux de voirie, d'intérêt communautaire, relèvent de l'INSE. Une délibération du conseil communautaire du 22 novembre 2017 prévoit que les communes financent par fonds de concours les travaux d'intérêt communautaire à hauteur de 49 % HT du montant des travaux. Par ailleurs, il est précisé que le maître d'ouvrage a l'obligation d'assurer une participation d'au moins 20 % sur le montant total des financements apportés.



Dans le cadre des travaux de voirie « Buis sur Damville- rue des Hirondelles », faisant l'objet du versement d'un fond de concours à l'INSE27, un devis estimatif a été transmis. Le montant des travaux s'élève à 24 276,90 € HT soit 29 132,28 € TTC et la contribution de la commune est évaluée à 11 895,68 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'INSE27.

### **17- Travaux INSE27 : revêtement rue des Remparts /2019-075**

Dans le cadre des travaux de voirie « Damville- rue des Remparts » faisant l'objet du versement d'un fond de concours à l'INSE27, un devis estimatif a été transmis. Le montant des travaux s'élève à 10 724,00 € HT soit 12 869,00 € TTC et la contribution de la commune est évaluée à 5 254,76 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'INSE27.

### **18- Approbation de l'avant-projet définitif des 5 logements sociaux de Gouville et lancement du marché. /2019-076**

Par délibération n° 2018-010 du 25 JANVIER 2018, le conseil municipal a validé l'avant-projet sommaire du projet de construction de logements sociaux dans la commune déléguée de Gouville.

Madame le Maire présente au conseil l'avant- projet définitif concernant ce projet, des modifications y ayant été apportées suite aux remarques émises par le Conseiller en Energie de l'INSE.

L'estimation des travaux est de 826 057 € H.T. comprenant :

Montant initial :	754 092 €
Poêles à granulés	25 750 €
Total travaux	779 842 €
Maitrise d'œuvre	46 215 €
<b>Total</b>	<b>826 057 € HT</b>

Le marché sera réservé aux entreprises d'insertion par le travail.

*Compte tenu que des points complémentaires doivent être apportés au dossier, le conseil municipal, à la majorité a décidé de reporter ce point à un conseil municipal ultérieur*

**19- Vote des Subventions aux associations - BP 2019 / 2019-077**

Après l'examen des subventions demandées par les associations, le Conseil Municipal décide d'inscrire à la majorité (Pour : 60, Abstention : 3, hors vote : 21 (y compris pouvoir)) (hormis les personnes intéressées : Mme et M. Corinne COURTEL, Catherine DESNOS, Pascal BENETEAU, Laurence DESHAYES, Marc GATIEN, Sylvie BOLUFER-PUSEY, Marie-Claude RIDARD, Evelyne BREYTON, Gérard DERYCKE, Chantal HEBERT, Christian DORGE, Marie-Thérèse LENORMAND, Gaël GARNIER, Jacques ESPRIT, Véronique FOURMOND LECOQ) les sommes ci-après au budget primitif 2019 :

NOM	MONTANTS
APE DES ECOLES DE BUIS SUR DAMVILLE	150
APE DES RIVES DE L'ITON	1000
ASLG ECOLE DE CIRQUE	1000
ASMAVIRE	2000
CLUB DES OPTIMISTES	600
CLUB DES PERCE-NEIGE	350
COMITE D'ANIMATION DE MESNILS	7000
COMITE DES FETES CONDE SUR ITON	3000
COMITE DES FETES DE MANTHELON	700
COMITE DE JUMELAGE ANGLAIS	500
ENTENTE SPORTIVE DE BUIS SUR DAMVILLE	500
ETOILE SPORTIVE DE DAMVILLE	15370
EURE MODELISME NAVAL	300
FAMILLES RURALES	2500
FESO TELETHON	350
FNACA	500
KARATE CLUB DAMVILLAIS	2000
LES FILETS D'ARGENT	600
LES VITRINES DE L'ITON	2000
OASIS CLUB DU 3ème AGE	2650
ROCKETS'S BIKE	300
SOUVENIR Français	100
Société Protectrice des Animaux de l'Eure SPAE	200
SUD DE L'EURE CYCLISME	1333
TENNIS CANTONALE ITON	5200
VELO CLUB EVREUX	200
VITASPORT	200
AAPPMA	300
ECOLE DE DAMVILLE	3500
ECOLE DE CONDE SUR ITON	3960

ECOLE DE BUIS SUR DAMVILLE	3500
ASSOCIATION DES MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	150
FONDATION DU PATRIMOINE	150
Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)	13 537
<b>TOTAL</b>	<b>75 700</b>

Le versement des subventions et la notification aux associations s'effectueront après le vote du budget primitif 2019.

### **20- Montant de la participation financière à l'Ecole Immaculée /2019-078**

Vu le code de l'Education, notamment les articles L212-8, L.442- et L 442-9 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privés sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence et le décret n°2010-1348 du 09 novembre 2010 pris pour son application ;

Considérant que La commune est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association pour les élèves domiciliés sur son territoire.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide à la majorité (pour : 82 contre : 1) (Monsieur Jean-Pascal LEVEE ne participe pas au vote):

- **DE FIXER** le montant forfaitaire à 390 € par élève pour l'année 2019 ;
- **DE VERSER** la participation pour 103 élèves de Mesnils-sur-Iton, soit 40 170 € pour le compte de L'OGEC de l'Ecole Immaculée de Damville ;
- **D'IMPUTER** la dépense sur le compte 6558- contributions obligatoires.

### **21- Montant de la participation financière CFAIE VAL DE REUIL /2019-079**

Un soutien financier pour la formation des apprentis dans les métiers de bouche est demandé par le Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure, (CFAIE) du Val de Reuil pour sept élèves résidant à Mesnils-sur-Iton à raison de 65 € par apprenti.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide à la majorité (pour : 82 ; contre : 2) :

- **DE VERSER** la participation pour 7 apprentis à raison de 65 € par apprenti, soit 455 € pour le compte du C.F.A.I.E du Val de Reuil.
- **D'IMPUTER** la dépense sur le compte 6558- autres contributions obligatoires.

**22- Montant de la participation financière Bâtiment CFA EVREUX - /2019-080**

Un soutien financier pour la formation des apprentis dans les métiers du bâtiment est demandé par le Bâtiment CFA de Normandie (BATIMENT CFA d'Evreux) pour neuf élèves résidant à Mesnils-sur-Iton à raison de 30 € par apprenti.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide à majorité (pour : 82 ; contre : 2) :

- **DE VERSER** la participation pour 9 apprentis à raison de 30 € par apprenti, soit 270 € pour le compte du Bâtiment CFA Normandie
- **D'IMPUTER** la dépense sur le compte 6558- autres contributions obligatoires.

**23- Montant de la participation financière Centre de Formation des Apprentis d'ALENCON - /2019-081**

Un soutien financier pour la formation des apprentis dans les métiers de l'Alimentation, de la restauration, de la vente, de la coiffure et de l'automobile est demandé par le Centre de Formation des Apprentis 3ifa d'Alençon pour un élève résidant à Mesnils-sur-Iton à raison de 30 € par apprenti.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide à la majorité (pour : 82 ; contre : 2) :

- **DE VERSER** la participation pour 1 apprentis à raison de 30 € par apprenti, soit 30 € pour le compte du Bâtiment CFA Normandie
- **D'IMPUTER** la dépense sur le compte 6558- autres contributions obligatoires.

**24- Montant de la participation financière Mairie de Piseux /2019-082**

La commune de Piseux accueille des élèves à l'école de Piseux. En application de l'article L212-8 du code de l'éducation, la commune doit participer aux frais de fonctionnement.

La commune de Piseux nous fait part de frais de scolarité de deux élèves domiciliés à Mesnils-sur-Iton au titre de l'année 2018/2019 s'élève à 760 €.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide à la majorité (pour : 83 ; abstention : 1) :

- **DE VERSER** la participation pour deux élèves, soit 760 € pour le compte de la Commune de Piseux.
- **D'IMPUTER** la dépense sur le compte 6558- autres contributions obligatoires.

**25- Demande de Garantie d'emprunt concernant la réhabilitation de 56 logements à Damville /2019-083**

**Le conseil municipal,**

Vu le Projet de SILOGE sur la réhabilitation thermique et technique de son patrimoine sur le territoire de Damville composé de 7 collectifs-56 logements,

Vu la demande de SILOGE à la commune de garantir à hauteur de 40 % les prêts que SILOGE sera amenée à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le projet, en complément des 60 % garantis par le Département de l'Eure,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 mars 2019,  
Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 2298 du Code Civil,

Considérant la nécessité de garantir les emprunts,

A l'unanimité,

S'engage à garantir à hauteur de 40 % les prêts que SILOGE sera amenée à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation thermique et technique de 56 logements sur la commune déléguée de Damville, soit 347 200 euros, en complément des 60 % garantis par le Département de l'Eure.

#### **26- Election d'un délégué INSE 27/2019-084**

L'élection d'un nouveau délégué à l'INSE27 est annoncée. En effet, Monsieur Régis ROULLEAU, membre délégué titulaire de l'INSE 27, souhaite laisser sa place à sa suppléante, Madame Pascale MARTIN. Madame Pascale MARTIN confirme sa candidature.

Madame Pascale MARTIN est élue à l'unanimité.

#### **27- Acceptation du perception assurance Vie- Rolande et Marcel CHARTIER/2019-085**

La Commune historique du Roncenay-Authenay a bénéficié d'un don de Marcel CHARTIER. Une assurance vie N° 11830785705 de Madame Rolande CHARTIER, dont Monsieur Marcel CHARTIER était légataire vient d'être débloquée au Crédit Agricole Normandie Seine pour un montant de 2574.40 euros.

La Commune du Roncenay-Authenay a intégré la commune nouvelle de Mesnils sur Iton le 01/01/2016. De ce fait, il est nécessaire de délibérer afin de pouvoir percevoir la-dite somme au nom de Mesnils sur Iton.

CONSIDÉRANT, qu'il convient de délibérer afin de pouvoir percevoir ce don au nom de la commune nouvelle de Mesnils sur Iton,

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de Mesnils sur Iton :

-d'accepter ce don de 2574.40 euros.

-de bien vouloir autoriser Madame Colette BONNARD, Maire de Mesnils sur Iton, représentée par Madame DUFLOS Ingrid, Maire déléguée de la commune historique du Roncenay-Authenay, de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

**28- Travaux programmés SIEGE /2019-086**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité et d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation des opérations sont subordonnées à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme de contributions financières telles que détaillées dans chaque convention correspondante.

Les participations s'élèvent à :

	Objet	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Motte féodale à Damville DT 282501	Eclairage public isolé	2 666,67 €	
Route de Dame Marie- CONDE SUR ITON DT 282500	Eclairage public isolé	1 500,00	
Lotissement les Hautes Maisons- CONDE SUR ITON DT 282499	Eclairage public isolé	1 166,67	
Route de Chambray- GOUVILLE DT 282498	Eclairage public isolé	5 000,00	
Led route de Verneuil-DAMVILLE DT 282497	Eclairage public isolé	6 666,67	
Impasse des Roitelets-BUIS SUR DAMVILLE DT 282491	Renforcement + Télécom	3 491,67	1 666,67
Rue des Tilleuls et rue des Peupliers – BUIS SUR DAMVILLE DT 282492	Renforcement + Télécom	10 783,33	7 500,00
Hellenvilliers- GRANDVILLIERS DT 282493	Renforcement + Télécom	8 550,00	6 250,00
Rue du Moulin - DAMVILLE DT 282495	Effacement + Télécom	8 250,00	5 833,33
Le Petit Sacq-LE SACQ DT 282496	Effacement + Télécom	24 000,00	10 416,67
Rte d'Authenay- Tr 1 D833 – LE RONCENAY AUTHENAY DT 282505	Effacement + Télécom	31 250,00	12 083,33
		<b>103 325,01 €</b>	<b>43 750,00 €</b>

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité :

- Madame le Maire à signer chaque convention de participation financière correspondante,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2019, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture